

André Beauchamp

Consultant en environnement –

Membre de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement – Hydro-Québec/McGill

(1994)

“La construction du champ de l'éthique en environnement”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

André BEAUCHAMP, "La construction du champ de l'éthique en environnement". Un article publié dans la revue *PHILOSOPHER*, revue de l'enseignement de la philosophie au Québec, no 16, 1994, pp. 125-132.

M. Beauchamp est consultant en environnement - Membre de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement - Hydro-Québec/McGill.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 28 août 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
province de Québec.



Table des matières

[Introduction](#)

[Une crise qui questionne](#)

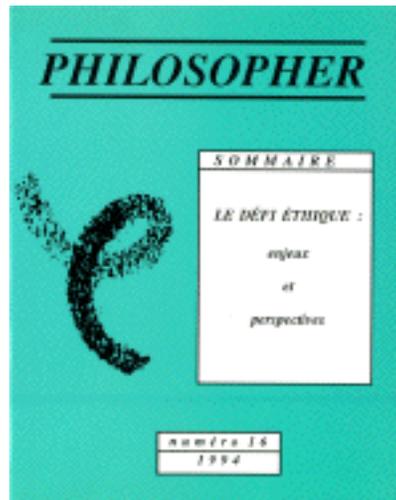
[Une série de bonnes questions](#)

[Les déploiements d'une éthique de l'environnement](#)

[Bibliographie](#)

André BEAUCHAMP

“La construction du champ de l'éthique
en environnement”.



Un article publié dans la revue *PHILOSOPHER*, revue de l'enseignement de la philosophie au Québec, no 16, 1994, pp. 125-132.

[Retour à la table des matières](#)

André Beauchamp

“La construction du champ de l'éthique en environnement”.

Un article publié dans **Philosopher**, revue de l'enseignement de la philosophie au Québec, no 16, 1994, pp. 125-132.

Introduction

La rentrée en force du discours éthique dans notre société constitue un phénomène complexe et intéressant qui fait d'ailleurs l'objet de plusieurs communications dans le présent colloque. J'aimerais illustrer rapidement comment l'interrogation éthique émerge dans le domaine de l'environnement.

Une crise qui questionne

[Retour à la table des matières](#)

S'il y a émergence d'une éthique de l'environnement (bien que l'expression puisse être en elle-même fort discutable), c'est parce que, de prime abord, il semble y avoir crise de l'environnement. Cette crise est à la fois constituée de données factuelles nombreuses, d'observations, de statistiques qui nous disent, par exemple, que les cours d'eau et les océans vont se dégradant, que les niveaux généraux de pollution de l'eau, de l'air et du sol ont tendance à progresser et que, si certaines pollutions spectaculaires sont en régression, les pollutions les plus graves sont pernicieuses et à long terme. Et chacun de reprendre son sombre diagnostic : pollution, dégradation des milieux et destruction des habitats, disparition des espèces, épuisement des ressources, surpopulation, déséquilibre de certains processus régulateurs de la planète. On crie donc à qui mieux mieux que la Terre est malade de l'Homme et que la catastrophe est à nos portes.

Je fais partie de ceux et celles qui pensent qu'effectivement la crise écologique est réelle et importante et qu'elle nécessite des changements de cap à la fois techniques, politiques et éthiques. Mais il faut bien comprendre également, au départ que le constat de crise n'est pas simplement un fait d'observation, a « hard fact » comme on dit, mais qu'il s'agit déjà d'un faisceau d'interprétations où interviennent à la fois des peurs fantasmatiques, une morbidité et une culpabilité latentes, un millénarisme inquiet, des opinions et des valeurs de mm ordres, des stratégies politiques et économiques souvent fort bien camouflées, un retour du sacré manifeste (voir Acot 1988). Déjà, le statut épistémologique de l'écologie comme science est fort complexe puisque cette dernière se présente comme la science des interrelations des êtres vivants au sein du milieu écologique. Elle n'est ni réductible à la biologie dont elle a émergé, ni à la botanique, ni à la zoologie. Elle suppose une intégration des sciences physiques et des sciences sociales. Mais son propos n'est pas d'isoler un fait ou un ensemble de phénomènes comme le fait une discipline scientifique sectorielle. Elle prétend au contraire en donner une interprétation globale et en expliquer scientifiquement et méthodiquement le fonctionnement C'est donc une science de la globalité, ce qui pourrait expliquer le glissement si facile et si fréquent, surtout chez les jeunes, de l'écologie à l'écologisme.

D'ailleurs, l'écologie qui est une science et l'écologisme qui est un mouvement de pensée sont indissociables. En témoigne cette affirmation du très sérieux État de l'environnement au Canada : « en définitive, il est écologiquement irréaliste de tenter de régler les problèmes environnementaux en plaçant les humains au centre de tout » (pp. 1-18). Ici, la science (l'écologie) est utilisée comme garant d'une affirmation intéressante en soi mais de type idéologique sur la place de l'être humain, son statut ontologique. Dans le même rapport, la question de la couche d'ozone stratosphérique est longuement discutée avec beaucoup d'informations complexes et des nuances importantes. Voici un domaine où la part d'inconnu est grande. Mais le rédacteur final ne peut s'empêcher d'écrire : « Pour la première fois dans l'histoire de la planète, les êtres humains ont été à l'origine d'une perturbation géophysique majeure à l'échelle du globe (passage de l'hypothèse à l'affirmation), perturbation étalée sur quelques décennies mais qui se fera sentir pendant peut-être un autre siècle, même si nous prenons d'ores et déjà des mesures correctives. Cet acte a été commis par inadvertance et nous ignorons quelles en seront les répercussions réelles » (p. 23-25). Le ton moralisateur est évident. On sent en filigrane une perception selon laquelle l'être humain représente la chute de la nature. Le « par inadvertance » met en évidence une culpabilité de type ontologique : l'être humain est un perturbateur.

Une série de bonnes questions

[Retour à la table des matières](#)

La crise écologique, à la fois réelle et culturellement construite, fait donc appel à des changements de conduite importants. Pour surmonter la crise, il faut un changement de cap, de nouvelles manières de penser, d'agir et de sentir. On parle de changement de paradigme, de révolution écologique, d'une nouvelle alliance avec la terre, d'un pacte nouveau avec la nature et les êtres humains. Si on se réfère au schème classique des comportements, des attitudes et des valeurs, les trois ordres sont invoqués. Changer sa manière d'agir, puis de proche en loin, sa tendance à agir selon une certaine séquence et enfin, plus profondément, les représentations que l'on a de la nature et de la place de l'être humain dans le cosmos.

En ce sens, tout le propos est d'ordre éthique. « Touche pas à ma planète » dit le slogan des épiceries Provigo. Entre vous et moi, le possessif « ma » m'étonne dans un discours qui se veut écologiste. De plus, essayez de vivre sans « toucher à la planète » ! Les réclames publicitaires de la dite promotion essaient de nous convaincre de gestes à poser pour l'environnement. Pourtant jamais le marché de l'alimentation ut sic n'y est mis en question, ce marché qui nous pousse à manger des tomates de Californie l'hiver (elles sont d'ailleurs cueillies vertes et mûries à l'éthylène) et à multiplier l'usage des surgelés et les emballages uniservices. La mobilisation éthique est considérable et souvent systématique, mais l'articulation d'une éthique concrète reste faible. Les appels sont généreux, globaux et prennent souvent un ton incantatoire. Il ne faut pas polluer. Il ne faut abuser de la Terre (de la Terre-Mère). Une grand-mère de mes amies s'est fait reprocher par son petit-fils de six ans de porter un manteau de fourrure. « On n'a pas le droit de tuer des animaux pour cela », dit l'enfant. Que dire de ce chien condamné à mort pour avoir mordu un humain, dont la peine a été commuée par le gouverneur d'un État américain en prison à perpétuité (les procès avaient déjà coûté plus de 100 000 \$) et que l'on a finalement relâché à cause d'une campagne d'opinion menée par Brigitte Bardot !

L'environnement est par excellence le sujet qui mérite blâme et félicitation, qui suscite l'indignation ou l'admiration. Si toutefois nous comparons l'éthique de l'environnement à la bioéthique, nous devons constater que l'éthique de l'environnement évolue dans un univers incomparablement plus vaste mais également plus vague, plus flou. En bioéthique, il faut déterminer des conduites précises sur des objets précis. Peut-on et doit-on appliquer tel traitement au malade ici présent ? Quel est le bien du malade ? Quelle est la volonté de ses proches ? Quelles sont les chances de réussite ? À quels coûts ? Faut-il tenter une greffe ? Faut-il laisser mourir ? Faut-il aider à mourir, voire provoquer la mort ? À mesure que la technique s'améliore, la frontière des

nouvelles questions se déplace. Peut-on intervenir directement sur le code génétique et dans ce cas quelles responsabilités prend-on à l'égard des autres générations ? La délibération éthique est précise et concrète et met en présence l'éthicien, les spécialistes, les intervenants, l'administrateur, pour une décision qui sera celle d'un individu, mais qui est portée par un milieu fortement concerné. Déjà des codes procéduraux et des codes substantifs sont à l'oeuvre.

Comparativement, l'éthique de l'environnement n'a pas cette concrétude. Elle est plus proche des grands appels, des grands élans que des décisions à prendre ici et maintenant. L'environnement est une question d'une telle globalité et qui met en jeu tant d'acteurs que l'individu peut finalement se dissoudre dans le grand tout sans se déterminer à une option concrète immédiate. Oui, il faut économiser l'énergie, mais est-ce de ma faute s'il y a peu de transports en commun et si mal adaptés à mes besoins ? Oui, il faut dépolluer, mais mieux vaut que ma municipalité procède à d'autres études avant de construire une usine d'épuration des eaux. On pourrait dire que l'interrogation est éthique, mais que la réponse est écosystémique en sorte que l'acteur individuel n'a pas la garantie d'un lien de conséquence entre son geste et la valeur confessée. Ce n'est pas nécessairement de la mauvaise foi. Le champ épistémologique est d'une trop grande complexité. Parfois, la réponse entre dans le champ politique : faut-il ou non prendre l'option nucléaire, faut-il bannir l'incinération des déchets domestiques, comment traiter les fumeurs ? Parfois la question ressortit au domaine juridique : que faire face à un pollueur industriel ? Mais que faire quand le règlement est absurde ou inapplicable ?

On ne peut donc pas parler de l'éthique de l'environnement comme d'un champ rigoureusement défini. C'est plus simplement une série de bonnes questions, qui sont presque toujours des questions ouvertes pour lesquelles nous ne disposons que de réponses partielles. Qu'est-ce que le développement durable qui devrait permettre la satisfaction des besoins dans le respect des équilibres de la planète et sans porter atteinte aux générations futures ? Le développement durable m'interdit-il d'aller en Floride cette année, de remplir la piscine dans ma cour ? Normalement, il devrait nous inciter à contrer l'étalement urbain. Il devrait donc nous inciter à ne pas construire d'autres ponts pour relier Montréal à la banlieue (mais le lobby de l'auto est si fort) et à interdire aux municipalités environnantes de consentir des exemptions de taxes municipales de deux ans pour les nouveaux arrivants qui achètent une maison neuve. Le principe de conservation interdit-il de construire un nouveau centre de ski dans la région de Lanaudière ? On sent ici que la réponse n'est pas de l'ordre de la conduite privée de chacun, mais de l'ordre d'une régulation d'ensemble, d'une planification.

Les déploiements d'une éthique de l'environnement

[Retour à la table des matières](#)

J'ai essayé dans mon dernier ouvrage de suggérer un déploiement de l'éthique de l'environnement (Beauchamp 1993). Cela pourrait se faire en appliquant les catégories de la crise de l'environnement à l'ensemble des relations que nous établissons. Traditionnellement, le code de la loi mosaïque qui est à la base de l'enseignement moral usuel comprend ce que l'on appelle les deux tables : la première table définit nos rapports à Dieu et à la transcendance : adoration exclusive, culte et serment ; la seconde table précise les relations à autrui : respect des parents et des anciens, interdiction de l'homicide, de l'adultère et du mensonge, respect des droits et propriétés d'autrui.

Il est significatif que la relation au milieu écologique n'émerge pas de façon formelle dans le cadre du décalogue même si de manière indirecte des préceptes isolés dicteront des conduites précises : ne pas manger l'agneau dans le lait de sa mère, ne pas museler le boeuf qui travaille, ne pas détruire un arbre fruitier, etc. Dans la tradition biblique, le milieu écologique ne fait pas partie du discours moral. Je ne pense pas que cela soit par mépris ou abus d'anthropocentrisme (le discours symbolique sur la nature est extrêmement présent dans les psaumes), mais simplement à cause de l'absence de crise écologique. Le milieu naturel n'est pas problématique en soi. Quand il l'est, c'est davantage en tant que menace pour l'être humain que le contraire.

A cet égard, le déplacement qu'opère la crise écologique me semble reprendre et compléter le déplacement entrepris à la Renaissance. Dans l'anthropologie traditionnelle, la Terre est au centre du monde, mais ce monde est essentiellement théologal. Image de Dieu, l'être humain est responsable de la gérance du monde sous l'emprise de la loi éternelle. Le monde n'est pas sacré, mais la loi qui le régit est divine. A la Renaissance, nous assistons à un double renversement. La Terre tourne autour du soleil et le soleil n'est plus qu'une étoile dans l'infini du cosmos. Mais l'être humain s'affranchit de Dieu et acquiert ce que l'on appellera plus tard son autonomie. D'où une frénésie d'explorer le monde. Par l'usage méthodique de la raison, nous devenons « comme maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes).

La crise de l'environnement déplace à nouveau la problématique. Puisque l'usage extensif de la raison et de la seule raison mène à la crise, il faudrait revoir le postulat de la rationalité et introduire la nature dans le champ de l'éthique. L'être humain n'est plus alors jugé par la référence à Dieu (dans le théocentrisme ancien) ou à lui-même

(dans l'anthropocentrisme de la Renaissance) mais par la référence à la nature et à l'environnement. Alors, inévitablement surgit la question métaphysique : qu'est-ce qu'un être humain ?

C'est le mérite de la « deep ecology » de poser brutalement ce problème. Il conviendrait selon elle, de dépasser l'anthropocentrisme pour le biocentrisme, l'être humain n'étant plus alors défini par sa spécificité (c'est-à-dire, le caractère qui distingue son espèce des autres espèces animales et végétales), mais par son appartenance à la biosphère. Il n'aurait donc plus de droit sur la nature. Les défenseurs des droits des animaux diront que chaque animal a ses propres droits inhérents. Poussant l'analogie, d'autres diront que toute vie se tient en elle-même et a donc des droits inhérents équivalents (ou négociables) à ceux des droits des êtres humains. D'où la requête qu'en toutes choses l'on prenne le point de vue de la plante, de la rivière, de la pierre.

On pourrait pousser au ridicule de telles façons de penser. Mais je pense que si les réponses offertes sont pour l'instant insuffisantes, la question reste cruciale. Il s'agit précisément de définir le lieu de l'homme, pour reprendre une expression de Fernand Dumont à propos de la culture. Comment s'établit le rapport de la culture à la nature ? Sartre disait brutalement et à l'excès que la nature de l'être humain est de n'en pas avoir, que sa nature est d'être culture. C'est, encore aujourd'hui, le thème cher à Ferry de la liberté et de l'arrachement (Ferry 1992). Dans le milieu écologique, les affirmations ne manquent pas selon lesquelles la culture n'est qu'un simple processus biologique (il y a protoculture chez bien des animaux) et que la seule culture véritable est le retour à la nature. Thème excessivement dangereux lorsqu'il devient programme politique (Pois 1993).

Je n'ai pas, dans mes recherches, analysé à fond la « deep ecology ». Je n'en ai fait qu'une description sommaire. Mais nous avons besoin de travaux d'envergure en langue française en ce domaine, travaux qui analyseraient dans le détail les présupposés méthodologiques et philosophiques des divers courants de pensée à l'oeuvre dans ce mouvement.

Au-delà des questions proprement métaphysiques sur l'ontologie humaine, nous avons besoin d'élargir le champ de l'éthique pour y faire entrer la question des rapports de l'être humain au milieu naturel. Ce qui, hier encore, n'était qu'un décor ou une résistance apparaît maintenant comme un objet propre de considération éthique. D'où des réflexions essentielles sur la biodiversité, les ressources, la pollution, le respect des équilibres planétaires, l'usage de polluer et la nécessité de dépolluer, les limites de l'expansion humaine, etc.

La réflexion éthique sur l'environnement ne peut toutefois pas se restreindre à la seule considération des relations de l'humanité au milieu écologique. C'est que la société humaine est elle-même un écosystème, un réseau de relations extrêmement complexes (infrastructures matérielles, rapports de production, systèmes institutionnels, rapports de groupes). Prendre au sérieux la question de l'environnement oblige

donc à réfléchir sur l'équité du partage inter et intragénérationnel, sur les chances égales-inégales de survie des groupes humains et leur accès aux ressources limitées de la terre. Thèmes hautement politiques s'il en est, tout comme le sont les questions internes à la société de consommation, ou celles plus larges de la validité du savoir technique et scientifique, de la gestion du risque et de la participation démocratique.

L'éthique de l'environnement n'existe pas encore. Elle n'a ni statut défini, ni méthodologie propre. Elle n'est pour l'instant qu'une série d'interrogations et de revendications à caractère général, éthique, idéologique et politique. Elle ne peut se réduire à ce que l'on appelle en anglais « environmental ethics » en se confinant à la seule dimension biologique. Elle doit au contraire assumer tout l'espace de l'espèce humaine, particulièrement la dimension culturelle, historique et politique. Apprendre à vivre avec la Terre, c'est aussi réapprendre à vivre les uns avec les autres.

Center for Medicine, Ethics and Law
Université McGill

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

ACOT, Pascal 1988 : Histoire de l'écologie. Paris, PUE 285 pages.

BEAUCHAMP, André 1993: *Introduction à l'éthique de l'environnement*. Montréal, Éditions Paulines et Médiaspaul, 224 pages.

FERRY, Lue 1992: *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris, 274 pages.

GOUVERNEMENT DU CANADA 1991: *L'État de l'environnement au Canada*, (numérotation par chapitres, environ 700 pages).

POIS, A. Robert 1993: *La religion de la nature et le national-socialisme*. Paris, Cerf, 240 pages. Il s'agit de la traduction de *National Socialism and the Religion of Nature*. (Providence House, GB, 1986).

Fin du texte